

# Rencontre nationale des acteurs engagés contre la précarité énergétique 2024

**Réseau RAPPEL – 17 octobre 2024**

## Plénière thématique

*« La précarité énergétique par celles et ceux qui la vivent et les professionnel·les et bénévoles qui la combattent : faire se rencontrer logiques individuelles et logiques institutionnelles »*



**Elvire BORNAND**

Sociologue et directrice de  
Plan 9

---

Bonjour à toutes et tous. Je vais aborder des questions que vous connaissez aussi bien, voire mieux que moi-même, mais à partir de mes propres travaux.

J'ai en effet mené des enquêtes sur la précarité énergétique en Loire-Atlantique, département qui connaît de très fortes tensions dans le secteur du logement : les personnes prennent donc ce qu'elles trouvent là où elles le trouvent, à savoir des logements dégradés dans les grands centres urbains, mais aussi des logements eux aussi dégradés et éloignés de tout transport en commun en zones rurales ou très rurales.

De plus, la Loire-Atlantique est traversée par un fleuve célèbre, mais compte aussi des territoires côtiers, et l'appréhension de la question de la précarité énergétique a été faite par un territoire comme celui de Nantes Métropole de pair avec celle du changement climatique et celle de la santé environnementale. Dans notre département, les risques d'humidité, voire de submersion, sont en effet très présents, tout comme les risques d'inondation. La question de la chaleur commence également à se poser en Loire-Atlantique, territoire très attractif où le chômage est faible et l'activité

économique dynamique, mais qui compte aussi le plus grand bidonville de France.

Dans ce contexte, je n'ai mené que des enquêtes participatives au sujet de la précarité énergétique, en impliquant donc systématiquement les personnes concernées. Pour préparer la présente intervention, je me suis donc demandé de quelle façon nous avons parlé des situations rencontrées lors des entretiens qui ont eu lieu pendant mes enquêtes, et c'est ce dont je vais essayer de vous rendre compte.

D'une certaine façon, j'ai l'impression qu'il faut que j'arrête de travailler sur la précarité énergétique. En effet, en travaillant de façon participative sur cette question, je fais violence aux personnes rencontrées, qui ont l'impression d'être sans cesse invitées à se raconter alors que leurs situations ne changent pas. Qui plus est, la vie n'est pas coupée en tranches, et les personnes en précarité énergétique rencontrent des problèmes de santé, mais se heurtent alors à l'encombrement des urgences, etc. Elles peuvent donc dans de nombreux cas être découragées face aux services publics et à tout ce qui y ressemble.

Il me semble qu'il faut donc avant tout **comprendre la colère des personnes en difficulté, et rendre compte de l'injustice ressentie par les personnes concernées par la précarité énergétique.**

En premier lieu, dans le cadre des enquêtes participatives que j'ai menées, il ressort que **le mot « précarité » est complètement rejeté par les personnes concernées.** Elles ne comprennent pas ce mot, parce que de leur point de vue, ce terme est celui employé par les dispositifs et par les politiques qui cherchent à traiter le problème en cause. Ces dispositifs partent des revenus et ont établi des seuils pour ouvrir des droits, comme toute politique sociale, et pour les personnes concernées, les précaires énergétiques sont une catégorie à part des autres, et il leur est de plus demandé de changer leurs comportements.

Très vite, lors des entretiens, les personnes montrent leurs factures d'énergie. Elles racontent avoir été invitées à des réunions sur les écogestes, première étape de parcours dans lesquels elles sont prises et qui peuvent entraîner notamment des visites à domicile, etc. Mais il ne reste pour ainsi dire sur les factures que le montant des abonnements : **les personnes en difficulté ont déjà rogné sur toutes leurs consommations**, mangent souvent froid, et ainsi de suite, et ne peuvent faire plus en ce sens. Il leur semble donc qu'il ne leur revient plus d'agir, mais aux autres, ce qui n'entre pas dans la notion de « précarité énergétique ».

Lors des rencontres auxquelles j'ai participé, nous sommes tombés d'accord sur le **terme de « vulnérabilité »**, parce qu'il ne sous-entend pas les notions de pauvreté et d'assistanat, mais renvoie à des situations multifactorielles d'origines multiples et auxquelles chacun sera exposé lors de son parcours de vie. Ramener ainsi la question de l'énergie à une approche globale est très important pour les personnes concernées, qui sont bien conscientes du fait que c'est parce qu'elles n'ont pas d'argent que l'on vient leur expliquer quels sont les écogestes ou les équipements à adopter alors que d'autres possèdent plusieurs voitures et chauffent à tout va.

Du côté de ceux qui combattent cette précarité énergétique, on a toujours trouvé à la fois des professionnels et des bénévoles, avec la certitude que cette action ne fonctionnerait pas sans ces derniers du fait du caractère massif du problème à aborder, qui nécessite de plus un accompagnement poussé pour ne pas perdre les personnes en difficulté en cours de route.

Pour autant, cet état de fait questionne la pérennité de l'action, y compris chez les professionnels, qui ne savent pas si le prochain financement arrivera et si leur emploi sera maintenu. Comment, dès lors, se projeter dans le temps ? Cette situation questionne aussi la qualité des emplois et du bénévolat. De fait, les bénévoles doivent eux aussi monter en expertise, et l'action tend à s'appuyer sur ceux d'entre eux qui possèdent de l'expérience et non sur les personnes qui pourraient donner une heure de travail de temps à autre.

Les relations entre professionnels et bénévoles ne sont pas toujours simples. Qui sait quoi ? Qui dispose de la bonne information ? Qui sait le mieux faire quoi ? Ces questions sont d'autant plus compliquées que les bénévoles sont parfois d'anciens professionnels du travail social qui se comportent comme des experts.

Une autre question est celle de la place des énergéticiens. Du fait de la tournure qu'a rapidement prise l'action de lutte contre la précarité énergétique, on s'est rapidement tourné vers les démarches concernant les individus. Dans les CCAS, surtout au départ, on ne connaissait pas la population des personnes en précarité énergétique, on ne savait pas vraiment que faire des mails signalant les impayés d'énergie, et l'action s'est rapidement tournée vers les fournisseurs, à qui a été donné le rôle de faire en sorte de mieux gérer les consommations.

De plus, selon mes enquêtes, l'efficacité de l'action concernant la précarité énergétique reste liée aux personnes. Même si l'institution demeure en place, le départ de telle ou telle personne remettra en cause les façons de faire et de communiquer.

Selon les personnes rencontrées, la question de la « précarité énergétique » est à aborder en termes de justice. Les personnes en difficulté considèrent qu'elles ne sont pas à l'origine du problème, qui ressort de ce que l'on juge comme juste et injuste au niveau de la société et de ce que l'on estime revenir aux individus et à leurs conditions de vie propres. **Le balancement entre choix de société et responsabilité individuelle est ainsi central.**

Si l'on s'interroge en termes de justice sociale, il faut se demander si le terme de « précarité énergétique » ne proviendrait pas de l'idée de départ selon laquelle les pauvres sont en fait des riches qui ont échoué, c'est-à-dire des personnes qui ne savent pas ce qu'elles font. Or, selon des travaux menés en sociologie depuis les années 1960, on sait que la culture de la consommation est beaucoup plus ancrée chez les personnes qui ont moins, précisément parce qu'elles le savent.

De fait, les pauvres savent très précisément ce qu'ils consomment et ce qu'ils ont sur le compte, sauf quand ils n'ont plus rien : selon le sociologue Denis Colombi, le pouvoir d'achat est une affaire de riches, puisque pour les pauvres, l'argent n'a rien d'un pouvoir libérateur. Il n'est même pas un sujet de calcul, puisque quand il arrive, il est déjà en grande partie contraint. C'est ici que le chèque Energie et son faible montant interviennent. On ne devrait même pas l'appeler « chèque », puisqu'il correspond à une dette, à quelque chose que les personnes ne peuvent pas payer : les personnes concernées restent complètement contraintes.

En parallèle, **l'idée que les personnes en précarité feraient les mauvais choix reste importante et entraîne une stigmatisation.** Ainsi, un règlement d'aide dans un CCAS oblige à déterminer qui sera aidé et à quelles conditions, et donc de décider les critères des bons et des mauvais comportements.

Au niveau local, les aides mobilisent les professionnels et les bénévoles, mais les situations des personnes restent contraintes et les obligent à prioriser leurs dépenses et leurs paiements : loyer, santé, alimentation, énergie, etc. Les professionnels et les bénévoles se demandent comment conseiller les personnes en difficulté sur la question de savoir que payer en premier et en dernier pour qu'elles rencontrent les conséquences les moins graves.

Au bout du compte, les ménages en précarité ne pourront pas tout payer, et l'on cherche alors à contrôler leurs déficits pour empêcher qu'ils s'aggravent, jusqu'au moment où l'on en arrive à la procédure de surendettement. Ces procédures apportent un grand soulagement aux ménages au départ, mais ceux-ci découvrent ensuite toutes les contraintes qui y sont liées.

Il faut aussi raisonner en termes d'effort. Dans le cadre de budgets contraints, les aides sont-elles un don, ou bien un contre-don est-il attendu ? Qu'est-il demandé à la personne aidée ? Faudra-t-il qu'elle s'engage à faire quelque chose en ce qui concerne son logement, par exemple ? Cette notion d'effort est délicate, puisqu'**une grande partie du non-recours s'explique par la crainte des contreparties à apporter en échange des aides, et par la capacité des personnes aidées à les fournir ou non.**

Bien souvent, on accuse ainsi les pauvres de faire n'importe quoi. À titre d'exemple, Intermarché a proposé en 2018 une promotion aberrante sur des pots de Nutella, et dans la presse et les réseaux sociaux sont alors apparues des images où figuraient des gens qui se précipitaient dans des supermarchés Intermarché, et qui étaient ainsi stigmatisés et moqués comme des personnes pauvres. Au contraire, lorsqu'Intermarché a été condamné l'année suivante pour avoir enfreint les règles de la concurrence en mettant en place cette promotion, les médias et les réseaux sociaux ont très peu couvert cette nouvelle.

Pire encore, lorsque l'on s'intéresse à la façon dont les pauvres doivent dépenser leur argent, on réfléchit le plus souvent à savoir quels postes supprimer et quels postes conserver, en désignant ainsi implicitement lesquels sont considérés comme fondamentaux. Ainsi, pour un fumeur, la cigarette est une dépense nécessaire, et il arrive même que des personnes réussissent à renoncer à l'alcool grâce à elle.

En tout état de cause, **derrière les budgets se cachent autant d'histoires de vie et de vulnérabilités qu'il faudrait prendre en compte.** Dans un autre cas, l'octroi d'une aide avait été conditionné à une visite à domicile pour faire en sorte de sortir le potentiel bénéficiaire de la précarité énergétique, et le CCAS a considéré après de longs débats internes qu'il n'était pas possible de lui retirer son sèche-linge compte tenu de l'humidité qui régnait dans son logement. Il faut donc toujours entrer dans le détail des situations concrètes, et ne pas partir de l'analyse *ex abrupto* des consommations.

Au quotidien, la question des revenus percute les bénévoles et les professionnels, et donc leurs propres représentations des ressources économiques et des dépenses. Or, ce point n'est presque jamais discuté, pas plus que le fait d'aborder les situations à partir des dettes, souvent en conditionnant l'octroi des aides au fait d'être endetté, ce qui est paradoxal.

D'autres phénomènes entrent en ligne de compte. À l'occasion de la pandémie du Covid-19, en 2020 et 2021, de nombreux règlements d'aides ont été assouplis pour tenir compte notamment de la hausse des coûts de l'énergie, mais désormais, la poursuite de l'inflation entraîne des

renoncements de plus en plus forts, notamment en ce qui concerne l'alimentation. Or, on ne s'interroge pas sur les coûts liés à ces privations, par exemple en termes de santé.

En termes de justice économique, une autre question se pose : pourquoi la précarité hydrique et la précarité énergétique sont-elles pensées de façons complètement différentes ? Dès lors que la pauvreté est pensée de façon relative, par rapport à un niveau de vie considéré comme digne pour l'ensemble de la société, pourquoi accorder un accès inconditionnel à l'eau et non à l'énergie ?

Enfin, je fais en sorte de suivre un certain nombre de personnes dans la durée pour comprendre comment elles vivent avec des budgets contraints au fil des années alors que leurs situations sont loin de s'améliorer. Et j'ai remarqué que plusieurs de ces foyers se sont éloignés de Nantes et ont opté pour des habitats légers situés dans des terrains non prévus au départ pour le logement.

Il me semble à travers ce signal faible que la dernière façon **pour les personnes aux budgets contraints est de ne pas tenir compte de la définition courante de ce qu'est un logement et de ce qu'est l'accès classique à l'énergie.** En vivant dans des yourtes ou des cabanes, ces personnes acquièrent une complète autonomie énergétique et hydrique, par exemple en renonçant au réfrigérateur et en faisant plus fréquemment les courses.

Je songe par exemple à un travailleur pauvre qui vit avec 800 euros par mois, qui a construit une cabane, et qui, désormais, épargne. Je n'affirme pas que ce genre de solutions doit être recommandé, mais pour autant, **elles questionnent les normes sociales en termes de confort et d'accès aux biens, et il faut en tenir compte.**

En dernier lieu, pourquoi ne pas s'interroger sur les capacités des personnes en difficulté à s'emparer des moyens de production ? Je pense à ce sujet à une personne qui a installé sur sa cabane des panneaux photovoltaïques et qui récupère l'eau de pluie pour alimenter sa douche. Ce genre de systèmes remet en cause le recours systématique à la consommation, question qui se pose avec d'autant plus d'acuité que les effets du changement climatique sont appelés à s'aggraver, en été comme en hiver. Finalement, **le vrai commun sera peut-être plus à chercher dans la production alternative de l'énergie que dans le fait de continuer à chercher à solvabiliser des consommations qui ne peuvent qu'augmenter.**

## Échanges avec les participants

### **Mireia MATENCIO**, ville de Besançon

Alors que l'on se focalise le plus souvent encore sur les responsabilités individuelles, je défends de plus en plus la notion de droit à l'énergie dans le cadre de la justice sociale, environnementale et sanitaire, ceci alors que le droit européen reconnaît par exemple à tous un droit à l'accès aux services dits d'intérêt général. À mon sens, c'est en allant vers la reconnaissance d'un droit à l'énergie que l'on pourra sortir des approches individuelles et de la culpabilisation qu'elles entraînent, et que l'on pourra poser de véritables questions de société. Qu'en pensez-vous ?

### **Elvire BORNAND**

Du point de vue théorique, je suis favorable au droit d'accès à l'énergie. Sur le terrain, il me semble toutefois que ce droit ne peut pas être séparé de la question de l'accès à l'eau. Cela me semble important, parce que le droit arrive toujours après l'évolution du regard de la société.

La réflexion sur les communs ne pourra pas s'exonérer d'un questionnement sur le marché et sur les acteurs économiques qui y vendent l'énergie : il faudra arbitrer entre justice sociale et justice économique. En regard de cette réflexion, il faut se souvenir que le premier choix en matière de lutte contre la précarité énergétique a été fait en faveur de la solvabilisation des factures, donc de l'insertion des personnes en difficulté dans le marché classique de l'énergie.

La réflexion sur les droits hydriques a questionné le besoin de chaque individu en eau. Mais faut-il inclure dans ces besoins ceux qui sont par exemple liés à l'existence d'un jardin personnel ou familial ? Cette question est souvent très importante pour les personnes précaires, et pour l'instant, le droit à l'accès à l'eau ne la prend pas en compte. Il faut donc s'interroger de façon large sur les notions de consommation juste d'énergie et d'eau.

### **Florian HUYGHE**, Fondation Abbé Pierre

La question de l'habitat léger me met mal à l'aise, parce qu'elle questionne la frontière entre le choix et le renoncement. Pour les personnes qui y ont recours, la yourte ou la cabane n'est pas forcément la solution dont elles

rêvent, même si elles y trouvent une solution pour redevenir actrices de leurs parcours. Cette question est donc complexe.

### **Elvire BORNAND**

En effet, et c'est pourquoi j'ai parlé de signal faible et non d'une solution innovante. Dans le cas de la personne que j'ai mentionnée et qui s'est construit une cabane, une décision de justice a reconnu la situation de nécessité et a obligé la commune concernée à équiper la cabane d'une boîte aux lettres, etc. La juge a ainsi reconnu que cette solution était pour la personne en cause la seule façon de se sortir de son ancienne situation d'errance en ce qui concerne le logement.

La justice a donc actuellement les moyens de reconnaître que l'habitat léger peut être une solution pour l'autonomie des personnes. Pour autant, il ne faut pas que cette forme d'habitat devienne la seule solution disponible pour les exclus des villes, en particulier parce que les communes rurales n'ont pas les moyens de les accueillir tous.

Ceci étant, les yourtes, par exemple, sont souvent regroupées, et les personnes qui y vivent trouvent de la sorte des solidarités qu'elles n'ont pas trouvées ailleurs. Le plus souvent, l'habitat léger devient une solution pour ceux qui n'entrent dans aucune autre case et qui n'ont pas trouvé d'aide correspondant à leurs situations. Ces phénomènes nouveaux interrogent donc les dysfonctionnements de notre société.

### **Kamel SADKI, GÉRÈS**

Auriez-vous des éléments de réflexion en ce qui concerne le juste prix de l'énergie ? Les factures d'énergie comprennent un abonnement, une consommation et des taxes, parfois des taxes sur les taxes, et un prix final. Hier encore, une facture de gaz d'environ 3000 euros m'a été transmise, correspondant à trois fois le prix normal de ce type d'énergie. Dans ces conditions, il n'y a rien de surprenant à ce que des ménages se privent ou se ruent sur des promotions. Qu'en pensez-vous ?

### **Elvire BORNAND**

Je suis tout à fait d'accord avec vous. Dans le cas de la promotion d'Intermarché sur le Nutella, le jugement rendu a tenu compte du fait que l'enseigne savait pertinemment qu'elle créerait une bousculade. Le marché sait ainsi créer de la rareté : et l'on sait que si certains biens apparaissent moins chers, ils créent une demande intense. Il faudrait donc aussi s'interroger sur les démarchages par les fournisseurs d'énergie et sur les

méthodes de marketing qu'ils utilisent pour que certains de leurs clients signent des contrats qui leur sont défavorables sans s'en rendre compte au départ.

### **Nathaly COLLET, ALOEN**

Je me demande si EDF, en renonçant aux coupures d'électricité pour les remplacer par une réduction de la puissance, n'a pas fait un premier pas en faveur du droit d'accès à l'énergie. Comme vous l'avez expliqué, ce genre de démarches est plus difficile pour savoir quel est le minimum d'accès à l'eau.

### **Elvire BORNAND**

En effet. Cette décision concerne en fait à la fois EDF et ENEDIS, dont certains salariés ont fait connaître de nombreuses souffrances professionnelles lorsqu'ils devaient effectuer les coupures. Cela a contribué à la décision d'EDF.

### **Alexandro ARBAROTTI, Croix-Rouge Insertion - LogisCité**

La Croix-Rouge Insertion effectue des visites à domicile dans le cadre des Slime du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis, et nous nous confrontons à cette occasion à de nombreuses réalités dont vous avez parlé, ce dont je vous remercie. Lorsque nos visiteurs à domicile évoquent les écogestes, les habitants leur expliquent très souvent qu'ils ont déjà adopté ces pratiques, et qu'ils font preuve de très importants efforts pour maîtriser leurs consommations. Que faire dans ces circonstances ?

De la même façon, lorsque nous mesurons la température intérieure des congélateurs, nous constatons qu'elle atteint parfois - 30 °C, et non - 18 °C. Mais la plupart du temps, les modèles de congélateurs sont anciens et ne peuvent être réglés, alors que les personnes, souvent déjà endettées, n'ont pas les moyens de les remplacer. Cela les met dans une situation de culpabilité. Que leur dire alors ?

Enfin, les interventions sur l'habitat ont été évoquées, mais il faudrait dans ce cas faire des efforts réellement partagés. Cette remarque concerne aussi certains bailleurs sociaux, qui ne révisent pas leurs chaudières ou qui ont installé des radiateurs individuels très énergivores : dans ce genre de cas, les bailleurs devraient logiquement payer une partie de la facture d'énergie de leurs locataires.

**Elvire BORNAND**

À Nantes, lors d'une rencontre avec des locataires en difficulté, ce genre de questions avait été soulevé, et dans l'un des cas, un bailleur social avait reconnu sa responsabilité à propos d'un petit logement très mal situé dans un rez-de-chaussée mal exposé et impossible à chauffer à des prix abordables : il était donc systématiquement abandonné par ses locataires successifs au bout d'un an.

Ces locataires partants s'interrogeaient sur l'opportunité de continuer à mettre ce bien en location, ou au moins sur la nécessité de transmettre les anciennes factures d'énergie aux éventuels nouveaux locataires, ce qui a mis le bailleur très mal à l'aise alors que son parc était vieillissant. Ces locataires jugeaient la situation injuste, mais l'état de la loi ne permettait pas de résoudre le problème.

Par ailleurs, il ne faudrait pas commencer par examiner les factures et les équipements des personnes en difficulté, et il ne faudrait prescrire les écogestes qu'après avoir vérifié que ces personnes peuvent y gagner quelque chose. Dans certains cas, d'ailleurs, la prescription des écogestes engendre des conflits intra-familiaux, par exemple lorsque les enfants ne veulent pas les appliquer au départ.

**Isolde DEVALIÈRE, Ademe - ONPE**

Je suis sociologue de formation, et lorsque nous faisons des enquêtes auprès de personnes en précarité énergétique, en compagnie d'un thermicien, je me souviens qu'un jour, la télévision était allumée pendant l'entretien, et que ce thermicien avait fait en sorte de pouvoir mesurer la consommation électrique de cette télévision, qui était finalement absolument ridicule.

Ces genres d'interventions me semblent inappropriées, et il faudrait plutôt se concentrer sur l'accès aux droits et en particulier sur l'obtention de rénovations avec un reste-à-charge si possible nul. Certains bailleurs peuvent se sentir désemparés, mais c'est bien en poussant pour une amélioration de la réglementation que nous obtiendrons de véritables réussites, et non en culpabilisant les ménages en voulant leur transmettre des écogestes qui obtiennent souvent des résultats peu probants.

**Elvire BORNAND**

Vous avez tout à fait raison, et ce que vous dites fait écho à la remise en cause actuelle des moyens dont disposent les collectivités locales et plus

généralement des moyens mis en œuvre par les acteurs locaux pour s'efforcer de résoudre les problèmes qu'ils constatent sur le terrain.

**Brigitte MONGODIN, ALEC MVE**

Merci pour votre intervention, qui montre bien qu'il faut choisir au niveau de la société entre justice et précarité. Par ailleurs, en termes de rapport à l'énergie, l'on s'en tient généralement à des approches individuelles, mais existe-t-il une réflexion sur les approches collectives de production d'énergie, et par exemple sur des programmes CEE qui viseraient à aller vers des actions collectives qui pourraient ensuite être proposées aux collectivités locales ? Cela permettrait sans doute de sortir des méthodes palliatives.

**Elvire BORNAND**

Oui. C'est par les approches collectives que nous pourrions sortir de la logique du pansement. Je n'en ai pas d'exemples, mais peut-être que d'autres personnes pourront en apporter.

**Gwendal ÉVENOU, Cool Roof**

Notre structure travaille sur la précarité thermique estivale, et pour le moment, l'approche en la matière reste aussi individuelle alors que le problème et les solutions sont collectifs – à savoir, au niveau de la collectivité locale ou du quartier.

**Elvire BORNAND**

En effet. Il faut partir du citoyen, qui appartient intrinsèquement à des collectifs.